



Communiqué n°62 du 8 juillet 2009

Déclaration de Laurence Laigo, secrétaire nationale
et de Brigitte Jumel, secrétaire générale de l'UFFA - CFDT

Loi mobilité dans les fonctions publiques **On ne modernise pas sans les fonctionnaires !**

L'Assemblée nationale a voté le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique. Pour la CFDT, ce projet de loi ne répond pas aux besoins des personnels et du service public. Il multiplie les facteurs de précarisation et suscite de vives inquiétudes chez les personnels.

La CFDT porte une appréciation critique sur les articles liés aux restructurations dans la fonction publique, à la généralisation de l'emploi à temps non complet subi ou du recours à l'intérim.

Sur tous ces points, le gouvernement est resté sourd aux demandes de négociations sans cesse formulées par l'UFFA-CFDT, en particulier sur l'accompagnement social des restructurations.

Les agents de la fonction publique ont des attentes fortes et réelles en matière d'amélioration et de valorisation de la mobilité entre les différentes fonctions publiques et au sein de chacune d'entre elles. Ces attentes rejoignent la volonté de la CFDT de favoriser les mobilités choisies dans le cadre d'une sécurisation des parcours professionnels, dans le public comme dans le privé.

Pour la CFDT, le droit à une mobilité respectueuse de la volonté de l'agent et des besoins du service public est l'une des clés de la modernisation de la Fonction publique.

Le gouvernement a délibérément raté cet objectif.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Isabelle Poret
Assistante